

République française

Département de l'Hérault

COMMUNE DE LE CAYLAR

Séance du 09 avril 2025

Membres en exercice :
9

Date de la convocation: 02/04/2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean TRINQUIER
Salle du Conseil Municipal*

Présents : 8

Votants: 8

Présents : André BERTRAND, Jérôme CLARISSAC, Christelle DE OLIVEIRA, Françoise MARTIN DUPE, Jean TRINQUIER, Alexandra AVAZERI, Benoît CAMBON, Lucas MIALANE

Pour: 8

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Julien PRADEL

Secrétaire de séance: Jérôme CLARISSAC

Objet: Subvention pour un voyage scolaire - DE_2025_011

Monsieur le Maire présente une demande de la part des directrices des écoles du Caylar et des Rives pour une aide financière concernant le transport pour la rencontre sportive du 16 mai 2025 au Bosc.

Les directrices demandent la somme de 8,28 euros par élève pour chaque commune avec des enfants scolarisés dans les deux écoles.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

- accepte de verser la somme de 248,40 € pour le voyage scolaire à l'Association sportive des écoles.
- la dépense sera inscrite sur le budget 2025.

Le Maire
Jean TRINQUIER

Le secrétaire de séance
(article L2121-23 du CGCT)

Le Maire ou le Président de séance



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___